

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 31 Mai 2023

Séance du 08 Juin 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le 08 juin à 20 h 30

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Jean-Michel RIGAULT, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, 1^{er} Adjoint, Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2^{ème} Adjointe au Maire, Mme BIGE Sarah, Mr CINTRACT Michel, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle, et Mr SIGORINI Philippe

Absents excusés : Mr BIGE Arnaud avec pouvoir à Mr PATUREAU et Mr PLAGNE André avec pouvoir à Mr RIGAULT Jean-Michel

Présente également : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie

Mme MORIN Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, le maire informe le conseil municipal que Madame Béatrice CASTRO lui a présenté sa démission de conseillère municipale pour raisons personnelles, le conseil en prend acte.

I – Approbation du compte rendu de la séance du 12 mai 2023 :

Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 07 juin n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juin est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 77 200 € et les recettes prévisionnelles à 50 136 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin juin s'élevant à 131 404 €, tenant compte de la trésorerie au 07 juin d'un montant de 158 468 €.

III – Subventions :

Le maire présente aux conseillers les demandes de subvention de :

- L'association Tennis de Druyes pour un montant de 200 €, le conseil municipal accepte et charge le maire de procéder au mandatement au compte 6574
- L'association Lumières de Druyes d'une part 200 € pour l'association elle-même et d'autre part 400 € pour la partie Jazz à Druyes, le dossier n'étant pas complet aucun membre de l'association présent pour justifier les demandes, le conseil municipal décide de remettre sa décision au prochain conseil
- CIFA de l'Yonne, n'ayant pas de liste d'élèves concernés, le conseil ne donne pas suite à la demande
- Renouvellement d'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour un montant de 40,80 € pour l'année 2023, le conseil accepte

IV – Encaissement de chèque :

Le maire informe le conseil qu'il a reçu un chèque d'un montant de 5,76 € d'Orange pour une régularisation de facture sur la fibre. Le conseil municipal accepte ce règlement est charge le maire de procéder à son encaissement.

V – Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre : adhésion de 7 communes à la régie Assainissement Non Collectif

Le maire fait part de la demande d'accord de la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre pour incorporer 7 communes de la Communauté des Communes Avallon Vézelay Morvan (Beauvilliers, Bussières, Chastellux-sur Cure, Quarré les Tombes, Saint-Brancher, Saint-Germain-des-Champs et Saint-Léger-Vauban) pour la compétence Assainissement Non Collectif. Le conseil municipal à l'unanimité des membres et représentés accepte ce transfert.

VI – Salle des fêtes

Le maire informe le conseil qu'il a reçu le cabinet UBIK avec les membres de la commission travaux le 7 juin pour préparer l'appel d'offre pour le lancement des travaux. Le dossier complet sera mis en ligne le mercredi 14 juin pour une date limite de retour le 12 juillet. Les travaux devraient commencer début septembre pour une durée d'environ 3 mois.

VII- Auberge des Sources

Le maire informe le conseil municipal que le dossier de reprise de l'Auberge des Sources est toujours en attente de pièces administratives.

En ce qui concerne la commission « Auberge des Sources » créée précédemment, le maire informe le conseil qu'il s'en retire.

VIII – Villes et Villages Fleuris de l'Yonne

Le maire informe le conseil municipal qu'il a candidaté au label « Villes et Villages Fleuris de l'Yonne » pour cette année en raison de l'effort communal qui a été fait pour fleurir la commune.

Le passage du jury se fera sur la période du 6 au 12 juillet.

IX – Affaires diverses

- a) Le maire informe le conseil que les flyers pour l'application Legend'r sont arrivés et ont été facturés 130.80 € par l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre pour 5000 exemplaires et 25 affiches A3. Il informe également le conseil que seulement 20 % de subvention ont été attribués par la Région pour l'application. En ce qui concerne la DRAC le dossier n'est plus éligible, il va rencontrer la directrice de la DRAC pour relancer la demande. Les Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté vont prendre à leur charge la partie maintenance pour les 4 communes concernées.
- b) Mr Baptiste GAUTHIER se rendra aux conseils d'école de Courson les Carrières le 12 juin et à Etais-La-Sauvin le 13 juin.
- c) Une centenaire de la commune sera honorée chez elle le 24 juin.
- d) Le maire a été informé qu'un arbre d'un particulier est tombé dans les sources, il va lui être demandé de le retirer dans les meilleurs délais.
- e) Mr Michel CINTRACT a eu connaissance d'un problème rencontré à la salle des fêtes lors d'un voyage scolaire avec une élue et l'institutrice de l'école d'Etais la Sauvin. Mr Philippe SIGORINI rappelle les faits. Le maire ayant été informé par l'institutrice par mail des circonstances, demande que l'incident soit clos.
- f) Mr Philippe SIGORINI sollicite le conseil pour la création d'un terrain de boules dans le pré du colombier. Le maire et Mr Daniel PATUREAU remarquent que ce projet doit être inclus dans le programme d'aménagement de la place et de la renaturation du site, donc il n'est pas possible d'y donner suite pour le moment.
- g) Mr Daniel PATUREAU se rendra à une réunion sur la réorganisation des Estivades.

Prochain conseil le 12 juillet 2023 à 20 h 30